

Questions orales

• (1140)

Des voix: Bravo!**M. Crosbie:** Vous prenez modèle sur Tobin.

[Français]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je comprends que mon collègue n'a pas une longue expérience de la Chambre, et je n'ai pas une longue expérience, non plus.

Il faut quand même reconnaître, monsieur le Président, et je pense que mon collègue le vice-premier ministre l'a dit tout à l'heure de façon très claire, que lorsqu'une enquête de la GRC est en cours, je pense que le minimum que l'on doit faire, que ce soit le ministre des Finances, que ce soit le solliciteur général, que ce soit le vice-premier ministre, ou qui que ce soit, nous devons laisser la GRC poursuivre ses enquêtes. Je crois que c'est le minimum que l'on doit faire, et je suis persuadé que mon collègue le comprend et est d'accord sur cette procédure.

[Traduction]

L'ACTE CRIMINEL—LES DÉCLARATIONS DES MINISTRES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Ma question s'adresse au vice-premier ministre, monsieur le Président. Il a dit il y a quelques minutes à la Chambre que le ministre des Finances avait soulevé la question de privilège à la Chambre le 27 avril et parlé d'une fuite de documents budgétaires.

Ce jour-là, le premier ministre, le ministre des Finances et d'autres ministres ont parlé à 18 reprises différentes d'un acte criminel au singulier. Invité à l'émission de Mike Duffy le dimanche 30 avril, le ministre des Finances a encore parlé au singulier d'un acte criminel.

Je demanderais au vice-premier ministre de répondre à ma question avec circonspection. Hier, en réponse à une question que je lui ai adressée, le solliciteur général a déclaré ceci:

... je peux le répéter encore une fois: Le commissaire de la GRC m'a informé que dès le début, l'enquête incluait la situation à laquelle on a référé hier dans la nouvelle. . .

Le solliciteur général affirme donc que, dès le début, il était au courant d'une deuxième fuite, et pourtant le ministre des Finances et le premier ministre ont dit à maintes reprises à la Chambre qu'il y avait une fuite et un acte criminel. Je voudrais que le vice-premier ministre

explique maintenant à la Chambre lequel des ministres dit la vérité à la Chambre.

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question au début de la période des Questions orales. C'est peut-être nécessaire d'y revenir et de répondre encore là-dessus. Ce que j'ai mentionné hier, et ce qui a aussi été mentionné par mon collègue, tout à l'heure, c'est qu'il y a eu toutes sortes d'allégations qui ont circulé, depuis le 27. Nous avons demandé—et je crois que la GRC a fait son travail, elle le fait actuellement—de faire enquête sur toutes les allégations, incluant une allégation d'un député de cette Chambre, à l'effet qu'il avait eu des informations avant. Je crois que c'est le devoir de la GRC d'enquêter là-dessus.

Ce que j'ai dit hier, et je veux le répéter à mon honorable collègue, ce à quoi je me référais, et cela m'apparaît très clair, c'est que la possibilité. . . Parce que je pense que le sens de l'émission de télévision, la nouvelle d'avant-hier, était à l'effet que des gens aient pu profiter de la diffusion de ce document. C'est justement sur cet aspect que nous avons demandé, dès le début, d'enquêter de façon particulière, sur la possibilité que des gens aient pu profiter de la diffusion de ce document, et le commissaire de la GRC, monsieur le Président, nous a répondu, hier, qu'il n'y avait aucune évidence que des gens aient pu en profiter. Cela m'apparaît très clair.

[Traduction]

LE MINISTRE DES FINANCES—LA QUESTION DE PRIVILÈGE—LA DEUXIÈME FUITE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je vais poser ma question au vice-premier ministre autrement. Aurait-il l'obligeance de répondre en l'absence du premier ministre?

Le président de cette compagnie de Toronto a déclaré avoir téléphoné au sous-ministre des Finances, M. Fred Gorbet, le 27 avril, le jour prévu pour le dépôt du budget à la Chambre. Je voudrais savoir quand exactement le ministre des Finances a été informé de la deuxième fuite. Si je pose cette question, c'est parce que lorsque le gouvernement a entendu parler de la première fuite, c'est-à-dire lorsqu'il s'est fait prendre, le ministre est intervenu alors pour soulever la question de privilège.

M. Clark (Yellowhead): C'est absurde.